



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité sociale

Question écrite n° 42411

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'application de la circulaire NOR : PRMX 9601689C autorisant les Français rapatriés à demander un nouveau numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques. Il semble, en effet, que cette nouvelle inscription INSEE ne soit pas encore prise en compte et enregistrée par les administrations et les caisses de sécurité sociale concernées. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de ce retard.

Texte de la réponse

Un projet de décret relatif au « répertoire national d'identification des personnes physiques et concernant les personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962 » est en cours de signature par les différents ministres concernés. Il permettra aux personnes nées en Algérie au plus tard le 2 juillet 1962 de demander un nouveau numéro d'inscription. Les organismes sociaux, et notamment la CNAV qui gère le répertoire national d'identification des bénéficiaires de l'assurance maladie, prennent les dispositions techniques pour assurer ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42411

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1244

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5071